

## HONORAIRES DE TRANSACTION

- Honoraires de transaction à la charge du vendeur 4,5% TTC. (TVA à 20%)
  - Le pourcentage est calculé sur le prix hors honoraires.

Minimum de perception de 8000€ TTC à la charge du vendeur.

En cas de vente par délégation les honoraires applicables sont ceux de l'agence détentrice du mandat de vente.

## HONORAIRES DE LOCATION

**En cas de location les honoraires sont partagés entre le mandant et son locataire conformément à l'article 5, (hormis les frais d'entremise et de négociation à la charge du seul bailleur sur la base d'un forfait de 150€ TTC.)**

**Les honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail sont de 8€ TTC du mètre carré en zone non tendue, 10€ TTC du mètre carré en zone tendue à la charge du bailleur et 8€ TTC du mètre carré en zone non tendue, 10€ TTC du mètre carré en zone tendue, à la charge du locataire.**

**Les honoraires de réalisation de l'état des lieux sont de 3€ TTC du mètre carré à la charge du bailleur et de 3€ TTC du mètre carré à la charge du locataire.**

**Une note d'honoraires est délivrée.**

Fait 22/03/2018 à Menucourt

**SARL PARTNER IMMOBILIER ORPI** – 3 Rue de la Marèche 95180 Menucourt - S.A.R.L au cap de 7600€. RCS Pontoise 435 322 748 00011. BP ROP Val de France - Compte séquestre n° 06132002079. Caisse de garantie :SOCAF 26 Ave de Suffren 75015 Paris 120.000€. Carte professionnelle délivrée par la CCI Paris IDF n°CPI 95012017000016017– APE – 6831Z –